



PREFECTURE DE LA MOSELLE

COMPTE RENDU
DE LA REUNION

DU GROUPE D'INFORMATION SUR L'APRES-MINE

(GIAM)

.....

21 JANVIER 2016

.....

HÔTEL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE
FORBACH

Le groupe d'information sur l'après-mine dans le bassin houiller lorrain (GIAM) s'est réuni le 21 janvier 2016 à l'hôtel de la communauté d'agglomération de Forbach sous la présidence de Monsieur Emmanuel BERTHIER, préfet de la Moselle

Participants :

Services de l'Etat :

Emmanuel BERTHIER, préfet de la Moselle

Michel HEUZÉ, Sous-préfet de Forbach-Boulay-Moselle

Robert NIEDERLANDER, SG de la Sous-préfecture de Forbach-Boulay-Moselle

Hervé ETSAGUE, Sous-préfecture de Forbach-Boulay-Moselle

Gérard FOLNY, chef de l'U.D DREAL

Pascale HANOCQ, DREAL/SPR

Maxime HIRSCH, DREAL/SPR

Vincent REMY, DREAL/SPR

Alexandre GELIN, DREAL/SPR

Marc MENEGHIN, Directeur adjoint de la DDT

Christian MONTLOUIS-GABRIEL DDT SRECC/Chef de service

Roland CESAR, DDT SRECC/Urbanisme et prévention des risques,

Didier ROOS, DDT SRECC/Urbanisme et prévention des risques,

Maurice MISBACH, DDT Délégation Territoriale de Sarreguemines

Carine HECTOR, DDT Délégation Territoriale de Sarreguemines

Elise JOLY, ARS Lorraine / DT 57

Roger COSQUER, Directeur de l'UT Après-Mine Est du BRGM / DPSM

Georges VIGNERON, BRGM / DPSM

Clément LEBLEU, BRGM / DPSM

Serge VICENTIN, BRGM / DPSM

Fabrice MAUCOURT, EPFL

Guillaume REICHART, GEODERIS

Rafik HADADOU, GEODERIS

Georg SCHRAMM, Oberbergamt de Sarre

Collège des élus

Paul FELLINGER, Président de la communauté d'agglomération de Forbach,

Jacques KOENIG, Directeur Général des Services de la communauté d'agglomération de Forbach

Joëlle BOROWSKI, suppléante de Mme Paola ZANETTI

Pierre LANG, Président de la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach

Jean-Paul DASTILLUNG, Président de la Communauté de Communes du Warndt

Pierre STEININGER, Maire de Rosbruck

Jean-Luc WOZNIAK, Maire de Creutzwald

Jacques PIERRARD, Communauté de Communes du Pays Naborien / Energis

Serge WALTER, Communauté de Communes du Pays Naborien / Energis

Collège des associations

Patrice DELATTRE, Association des Communes Minières de France (ACOM)

Jean-Marie BONNETIER, Association pour la Défense de l'Environnement et la Lutte contre la Pollution en Moselle-Est(ADELP)

Gérard AUBERTIN, Association de Défense de l'Environnement de Petite-Rosselle et Environs(ADEPRA)

Helmut BIRTEL, ADEPRA

M. KUHN, ADEPRA

M. HUVEAU, ADEPRA

Joëlle PIRIH, Comité Local de Cadre de Vie (CLCV)

Bernard GLANOIS, Collectif de Défense des Bassins Miniers Lorrains

Roger LANG, UFC Que Choisir

Agnès DAUNOIS, animatrice SAGE Bassin Houiller

Jean-Bernard MARTIN, Président de la CLE

M. FELLINGER président de la communauté d'agglomération de Forbach souhaite la bienvenue à l'ensemble de l'assistance et particulièrement à M. le préfet pour sa présence à cette réunion. Il émet le vœu qu'à l'issue de cette réunion, chacun puisse trouver une réponse aux différentes interrogations liées à la situation après-mine.

M. BERTHIER remercie le président de la CAFPF et les élus pour leur accueil. Il se réjouit de présider ce GIAM. Il indique que c'est l'occasion pour lui de se saisir de ces sujets complexes sur le plan technique et avec un fort impact sur ce territoire.

Les informations présentées en réunion :

1. Travaux Après-Mine réalisés en 2015 (en particulier, construction de la station de traitement des eaux minières de Vouters)

1.1 Travaux de démantèlement de plusieurs passerelles supportant des canalisations de transport du gaz de mine hors service situées au-dessus de voies de circulations.

Le démantèlement des stations de captage et du réseau de canalisation de gaz hors service reste à achever. Ces travaux sont programmés en fonction des enjeux de sécurité et des budgets conventionnés par le MEDDE/DGPR. Cependant, plusieurs passerelles supports surplombant des voies de circulation, dont la vétusté est avérée, ont justifié des travaux anticipés. Ces passerelles se trouvant essentiellement entre Merlebach et L'Hôpital. Il s'agit de :

- la passerelle du Winborn
- la passerelle du Jeanne d'Arc
- la passerelle du Cuvelette

Ces travaux d'un montant de 180K€ entièrement financés par l'Etat, ont été réalisés de juin à novembre 2015.

1.2 Construction de la station de pompage et traitement des eaux minières de Vouters

En application du code minier, les arrêtés préfectoraux de 2006 ont prescrit la mise en œuvre de 3 installations de pompage et de traitement des eaux, en fonction du niveau de remontée des eaux.

Deux stations ont déjà été mises en service

- station La Houve à Creutzwald mise en service en 2009
- station Simon à Forbach mise en service en 2012

Il restait à réaliser celle sur le secteur de Vouters. Celle-ci a été implantée sur l'ancien carreau de mine Vouters. Le DPSM du BRGM en qualité de maître d'ouvrage, a été chargé de la réalisation de cette station

inaugurée par M. le préfet le 10 septembre 2015. Les travaux d'un montant de 4M€ ont été réalisés sur plus d'un an avec le souci de concilier les enjeux de sécurité, les enjeux espèces protégées ainsi que les souhaits de la collectivité.

M. LANG indique que dans sa ville il y a beaucoup de batraciens (espèce protégée) qui posent problèmes et demande de ne pas prendre des mesures de précautions trop excessives notamment par rapport au problème de remontée de la nappe phréatique. Il ajoute que sa commune a reçu un courrier des services de l'Etat qui alimente son inquiétude par rapport au projet d'urbanisation prévu sur le parc à bois alors que des arrêtés préfectoraux prévoient des pompages normalement suffisants pour sécuriser la zone du parc à bois des remontées de nappe. Il rappelle que si le niveau d'eau devait atteindre la zone du parc à bois, ce sont les ¾ de la ville de Freyming-Merlebach qui disparaîtraient bien avant.

M. BIRTEL interroge sur la cote 193 m NGF qui devrait être respectée au niveau du réservoir minier du secteur de Forbach, mais il constate que certaines zones sont en dessous de cette cote, notamment à Rosbruck où le lit de la rivière s'est déjà affaissé d'une quinzaine de mètres ou encore à Petite-Rosselle. Etant déjà en dessous de la cote en cas de remontée des eaux, il voudrait savoir si le pompage de la zone du puits Simon peut entraîner une évacuation de toute l'eau qui passe à Petite-Rosselle.

M. COSQUER répond que tout ceci fait l'objet d'un suivi permanent au niveau du BRGM et en fonction des observations effectuées, l'Etat prendra logiquement des mesures pour assurer le contrôle de la remontée du réservoir minier d'une part et de la nappe phréatique à son aplomb d'autre-part (NB : ne pas confondre le réservoir minier et nappe phréatique). Il ajoute que le contrôle du niveau de l'eau minière localisée sous la commune de Petite-Rosselle peut effectivement se faire aussi bien à partir du pompage minier du puits Simon à Forbach qu'au niveau du puits Vouters à Merlebach. Ceci a pu être confirmé par les essais de pompage réalisés récemment à différents débits, lesquels ont montré qu'il y a une excellente interconnexion entre les différents compartiments miniers de ce bassin. Cela dit nous sommes encore loin de la cote du réservoir minier nécessitant de se préoccuper de ce sujet car l'eau minière est toujours relativement profonde et remonte à présent très lentement.

2. Résultats surveillance par secteur depuis la dernière réunion du GIAM (Zoom sur les principaux résultats)

- résultats attachés à la gestion des réservoirs miniers (niveau, qualité) et sur les résultats des premiers mois de fonctionnement de la station Vouters (Freyming-Merlebach) couplée à la station Simon 5 (Forbach)
- les résultats de la surveillance du site de confinement du Gazomètre de Morsbach

2.1- Gestion des réservoirs miniers

Secteur ouest (Creutzwald)

- arrêt de l'exhaure minière le 11 décembre 2006
- ennoyage total des travaux miniers du fond depuis décembre 2008 (coté+127m NGF)
- mise en service de la station de pompage et de traitement des eaux minières de la Houve fin 2009

- Mis à part un dépassement temporaire de la concentration en manganèse visé en sortie de la station pendant une phase d'entretien des lagunes, rien de particulier n'est à signaler.

Secteur Centre-Est (Forbach et Freyming-Merlebach)

- arrêt des exhaures en juin 2006
- mise en service de la station de pompage et de traitement Simon 5 à Forbach en décembre 2012
- inauguration de la station de pompage et de traitement Vouters le 10 décembre 2015
- Simon 5 : les résultats présentés illustrent le bon fonctionnement de la station, l'absence de rejet de substances dangereuses au milieu récepteur ainsi que la progression de la nappe des GTi sur divers points de surveillance
- Vouters : à l'instar des autres stations de traitement passif, ses lagunes plantées de macrophytes nécessitent une phase de maturation de quelques mois avant d'être pleinement efficace.

• Le suivi de la qualité des eaux rejetées met en évidence actuellement un dépassement temporaire de la concentration en manganèse. Le débit de rejet a été diminué en attendant de meilleures performances. Pour le reste, les résultats d'analyse montrent une absence d'écotoxicité de l'eau minière, tant avant qu'après traitement, de même que l'absence de rejet de substances dangereuses au milieu récepteur.

2.2 Surveillance du site de confinement du gazomètre de Morsbach

Les résultats de la surveillance réalisée par le DPSM confirment les conclusions de la précédente réunion du GIAM. L'intégrité du confinement n'est pas remise en cause.

3. Résultats d'études GEODERIS relatives à l'ancien site du Bamag à Forbach et celui du bassin Saint-Charles à Petite-Rosselle

Les études réalisées par GEODERIS avaient pour but de réévaluer l'impact environnemental de ces sites et de déterminer les aléas résiduels.

- aspects hydrologiques et hydrogéologiques : le risque de pollution des eaux superficielles par entrainement de matériaux s'avère négligeable. L'impact sur les eaux souterraines de la nappe des GTi s'avère d'importance limitée et ne justifie pas de mesures de surveillance.
- hormis la surveillance déjà en place au niveau du bassin Saint-Charles (digue, déversoir de sécurité, talus rocheux) aucune surveillance supplémentaire ne s'avère nécessaire.

Les aléas mouvement de terrain et combustion ont par contre été déterminés et cartographiés. Ceux-ci nécessiteront d'être pris en compte dans les documents d'urbanisme.

Discussion

M. KUHN demande s'il est prévu d'arrêter les pompages des puits Simon ou de Vouters en cas de forte inondation.

M. HIRSCH répond que tout dépend de l'origine de l'inondation en question : inondation liée à la remontée de la nappe phréatique ou à une crue du cours d'eau. S'il s'agit de la nappe, il n'y a pas d'intérêt à arrêter

les pompages qui visent justement à limiter le phénomène, mais ils peuvent être arrêtés si nécessaire compte-tenu de l'inertie attendue du système aquifère. En revanche, en cas d'inondation liée à une crue des cours d'eau, type La Rosselle, le PPRi prescrit pour les installations non étanches situées en zone inondable leur mise hors service automatique. Les stations Simon et Vouters ne sont pas situées en zone inondable. Leur mise à l'arrêt pourrait être réalisée mais il convient de relativiser le bénéfice à en attendre. Dans l'hypothèse de leur fonctionnement à plein régime, l'arrêt des deux installations supprimerait un apport d'à peine 0,2 m³/s au cours d'eau alors que les crues de référence de la Rosselle vont de 32 à 54 m³/s (source PPRi de la vallée de la Rosselle).

M. GLANOIS interroge sur les raisons qui poussent les services de l'Etat à faire passer les dégâts occasionnés par l'extraction minière notamment à Rosbruck en risque naturel. Il ajoute qu'il n'y a aucune raison que ce soient les populations du bassin houiller qui subissent les conséquences de ces dégâts et demande que l'ancien exploitant (CdF) via l'Etat prenne en charge les préjudices subis par les populations.

Mme PIRIH rejoint M. Glanois et ajoute que les populations du bassin houiller notamment de Rosbruck vivent un enfer avec les maisons qui se fissurent, se dégradent, les infiltrations d'eau etc... avec pour seul horizon des procédures interminables en justice.

M. HEUZÉ répond que ce sujet a été abordé à plusieurs occasions, y compris au niveau du GIAM, et qu'il n'a jamais été contesté que la commune de Rosbruck avait subis des affaissements miniers conséquents qui justifiaient des demandes d'indemnisations de la part de la commune et des particuliers. Il est également connu que des contestations existent de la part de l'exploitant sur les montants des indemnisations qui lui sont réclamés (et vice versa) mais ceci est du ressort des juridictions civiles et non administratives et, en aucune façon de celle du GIAM. Par ailleurs, le fait que les services de l'Etat aient pris l'initiative d'actualiser le PPRi existant ne signifie pas que l'Etat cherche à faire passer des dégâts miniers en risque naturel. L'élaboration d'un PPR relève d'un processus administratif ayant pour objet la gestion de l'urbanisme, et donc de prévenir les risques, et non de déterminer si un dégât est minier ou naturel.

M. REMY ajoute que dans le cas de la vallée de la Rosselle où se situe la commune de Rosbruck et où un PPRNi existe déjà, la question du PPRMi n'a pas lieu de se poser. La mise en place d'un PPRMi en remplacement d'un PPRNi n'est pas possible dès lors qu'il y a déjà un document de servitude qui s'applique. La circulaire du 6 janvier 2012 relative à la prévention des risques miniers résiduels et plus spécifiquement le point 2.2 de son annexe est très clair en la matière « lorsque l'aléa minier résiduel de type inondation est situé sur une zone faisant déjà l'objet d'un plan de prévention des risques inondation (PPRi), il convient d'intégrer les informations relatives à cet aléa dans le règlement du PPRi ».

M. BERTHIER indique que le sujet est d'une grande complexité technique avec par certains endroits une très forte part affective et se propose de saisir les administrations centrales sur la question PPRNi versus PPRMi. Pour l'instant, un PPRNi existe, il faut l'actualiser en prenant en compte les résultats des dernières analyses afin de prévenir les risques d'inondation.

M. DELATTRE demande que le bassin minier lorrain, à l'instar d'autres bassins miniers en France, fasse l'objet d'un PPRM et interroge sur l'existence d'une étude éventuelle de Geoderis sur les aléas de l'extraction minière ayant permis à l'Etat de se positionner. Il ajoute que le ministère de l'économie a lancé une campagne de relance de l'activité minière sur le territoire national sur le thème d'une activité responsable. Cette campagne n'aura aucun effet sur les populations de Rosbruck tant qu'il n'y a pas de solution pérenne au problème d'indemnisation. Enfin, il s'interroge sur l'avenir de l'exploitation du gaz de houille en Lorraine.

M. HIRSCH répond qu'il est bien prévu que Geoderis détermine les aléas miniers résiduels attachés au bassin houiller lorrain. Une priorité a été donnée au bassin ferrifère où les risques ne sont pas comparables à ceux du bassin houiller. Cela dit, comme en témoigne les cartes d'aléas présentées pour le bassin Saint-Charles et du Bamag, ce travail a commencé sur le bassin houiller. Il convient de noter que la caractérisation et la cartographie d'aléas miniers n'impliquent pas forcément de recourir à des prescriptions type PPRM

pour prévenir les risques.

M. BERTHIER répond que sur les 2 premiers points, des éléments de réponse ont été apportés à travers le power-point qui sera mis en ligne sur le site Internet de la DREAL et consultable à la suite de la réunion du GIAM. Le sujet relatif à l'avenir de l'exploitation du gaz de houille sort du cadre du GIAM qui porte sur l'après-mine. Sur les autres points, il saisira les administrations centrales concernées.

4. Études remontée de nappe sur le secteur Ouest (Contexte environnemental, socio-économique, directive européenne inondation, résultat modélisation secteur Ouest, étude globale (extension à l'ensemble de zone libre de la nappe des GTi du bassin), suites réglementaires envisagées en matière d'urbanisme, études prévues sur 2016.

a) Eléments de contexte :

- contexte environnemental (zones autrefois marécageuses, rabattement généralisé de la nappe des GTi par les prélèvements liés aux besoins en eau industrielles (AEI) et potable (AEP), aux exhaures minières..)
- socio-économique (aménagement du territoire au profit de l'urbanisme, des infrastructures, baisse ou disparition des activités consommatrices d'eau, chute de la démographie)
- directive européenne inondation
- résultat modélisation secteur Ouest (étude Cdf)

b) Situation fin 2015 :

- Réservoir minier ouest (arrêt de l'exhaure fin 2006). Remplissage achevé, pompages en service ; Réservoir minier centre-est (arrêt de l'exhaure mi 2006. En phase finale d'ennoyage (fin liée aux débits de pompages en service, vitesse d'ennoyage significativement ralentie)
- Nappe d'eau souterraine localement affleurante dans le secteur Ouest (non prévue initialement à Creutzwald, prévisions de baisses supplémentaires des prélèvements d'eau dans les années à venir (AEI et AEP),

c) Etude globale relative à la problématique de la remontée de la nappe phréatique (extension à l'ensemble de zone libre de la nappe des GTi du bassin)

Nécessité de réévaluer la situation. Orientation vers de nouvelles modélisations, avec des difficultés importantes :

- ◆ Fixer un scénario de prélèvement réaliste (changements incessants dans les prévisions)
- ◆ Interactions de la nappe phréatique avec les nappes alluviales (drainantes ou non, cours d'eau modifiés)
- ◆ Contexte fortement anthropisé (cours d'eau canalisé, berges aménagées, lits modifiés)

☛ Impact positif pour l'environnement mais potentiellement négatif pour les zones aménagées ne pouvant pas être négligé (impact sur les ouvrages de surface et sub-surface, impacts sanitaires, retour possible vers un artésianisme initial de la nappe...)

- Nouvelles modélisations retenues (scénario majorant dans un objectif sécuritaire). Simulation d'un arrêt de tous les prélèvements anthropiques à partir de 2015 et, à la suite, ajout d'une période de recharge de nappe d'occurrence cinquantennale à sub-centennale.

- (cf. résultats cartographiés)

a) Suites envisagées en matière d'urbanisme (réglementaires) et d'études (2016).

- Transcription dans les documents d'urbanisme : porter à connaissance par la DDT 57 sur la base des cartes des zones sensibles cartographiées : application de mesures visant à la maîtrise d'urbanisme : principe de précaution (a minima interdiction des sous-sols et prescription de construction sur vide sanitaire pour les particuliers et obligation de cuvelage pour les collectifs)

- Utilisation du R111-2 (code de l'urbanisme) sur la base du « porter à connaissance »

- Etudes : campagne de prospections géotechniques des zones alluviales ; caractérisation hydrogéologique plus fine du modèle visant à déterminer la drainance de la nappe par le réseau hydrographique (campagnes de jaugeages dans les cours d'eaux)

- Prescription d'un PPRi ou révision de ceux existants : gestion de l'urbanisme sur le long terme, prise en compte des aléas débordement de cours d'eau et remontée de nappe : 6 communes (Berviller-en-Moselle, Bisten-en-moselle, Boucheporn, Coume, Guertling, Remering) ne sont pas exposées au risque de remontée de nappe (pas ou peu de conséquences sur l'urbanisation).

- **Cette démarche est initiée sur le secteur Ouest, mais vise à terme l'ensemble du bassin (périmètre du SAGE) :** prise en compte du phénomène naturel dans sa globalité et prise en considération de secteurs affaiblis ou non par l'exploitation minière.

- **Recommandations générales de gestion :** préserver les zones humides, éviter l'étalement urbain en zone vulnérable, rétablir au mieux le réseau hydrographique (entretien, renaturation des cours d'eau...)

Discussion

M. WOZNIAK rappelle qu'au regard des prévisions maximalistes faites sur la remontée des eaux dans sa commune (Creutzwald), celle-ci pourrait se retrouver dans une situation catastrophique et partant de là également toutes les communes concernées dans la vallée de la Bisten. Il demande que l'Etat puisse offrir des perspectives à ces communes afin qu'elles ne disparaissent pas d'une mort lente.

M. BERTHIER indique que deux démarches seront menées en parallèle, à savoir une démarche d'urbanisme qui a commencé à être exposée aux maires avec ces premiers effets et un « porter à connaissance » qui interviendra à la fin du 1^{er} trimestre 2016 et en parallèle une démarche PPRi longue dont on imagine la fin à 2018.

M. HEUZÉ ajoute qu'après les réunions des 26/11/15 et 18/12/2015 avec les maires sur la problématique de la remontée des eaux dans le bassin houiller, celle du GIAM de ce jour, la prochaine étape sera la présentation du sujet devant le bureau de la Commission Locale de l'Eau.

Le sous-préfet



Michel HEUZÉ